

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2857

présenté par

Mme Dubost et M. Lescure

à l'amendement n° 2840 de M. Potier

ARTICLE 61 SEPTIES

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« social »

le mot :

« livre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Outre une précision rédactionnelle sur l'insertion de l'amendement, ce sous-amendement reprend le principe défendu par les auteurs de l'amendement selon lequel les salariés doivent être associés à la mission de leur entreprise.